



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU de la réunion du conseil municipal
du vendredi 15 février 2013 à 18h30 en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres Présents à l'ouverture de la séance : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Lydie RIGNON, Henriette COLLET, Corinne CLIVIO-LETERRIER, Claude PIOL, Claude BLANCHET, Robert GENSUL, Sophie GOURCEAUX, Julien BRENIERE, Xavier LONG

Membres excusés : Stéphanie ROUX procuration à Claude FABRE
Jean MAYNADIER procuration à Jean-Marie BARRAL

Membres absents : Isabelle PALMARINI, Gérard FAURE

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

Arrivée de Monsieur Xavier LONG à 19h00

Ordre du jour :

- 1/. Plan de financement « espace jeunesse solidarité » annule et remplace
- 2/. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- 3/. Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe
- 4/. Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)
- 5/. Réforme portant modification des rythmes scolaires
- 6/. Ouverture de crédits en investissement avant vote du budget 2013
- 7/. Adhésion au service de paiement titres par carte bancaire sur internet (TIPI)
- 8/. Convention de représentation avocat
- 9/. Achat de terrain implantation containers enterrés lieu-dit Saint Roch
- 10/. Retrait de la délibération n°4 du 14.12.12
- 11/. Convention d'occupation « espaces jeunes » avec le SIVU Les Loulou's
- 12/. Renouvellement du bail de la Poste
- 13/. Questions diverses

1/. Plan de financement « espace jeunesse solidarité » annule et remplace

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attendre l'arrivée de Monsieur Xavier LONG, 2^{ème} adjoint en charge des finances pour examiner cette délibération.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2/. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'avancement de carrière d'un agent au service administratif, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la présente délibération.

3/. Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'avancement de carrière d'un agent à l'école, il convient de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de poste.

4/. Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du recrutement d'un agent en contrat unique d'insertion pour assurer les fonctions d'agent d'entretien et d'exécution depuis le mois de juillet 2012, il convient de délibérer afin de régulariser la situation administrative de cet agent auprès du Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le recrutement de cette personne en CUI.

5/. Réforme portant modification des rythmes scolaires

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude FABRE, 1^{er} adjoint en charge des affaires scolaires afin d'exposer la réforme des rythmes scolaires.

Dans sa réforme, le Gouvernement a notamment décidé d'instaurer la semaine scolaire à 4,5 jours à partir de la rentrée scolaire 2013-2014 avec possibilité de report à la rentrée 2014-2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité le report de l'application de la réforme pour la rentrée scolaire 2014/2015.

6/. Ouverture de crédits en investissement avant vote du budget 2013

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette délibération est devenue sans objet, il convient donc d'y surseoir.

7/. Adhésion au service de paiement titres par carte bancaire sur internet (TIPI)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison d'un problème liée au logiciel de facturation, il n'est pas possible actuellement de mettre en place ce service, il convient donc d'y surseoir.

8/. Convention de représentation avocat

Monsieur le Maire expose que la société Routière du Midi a introduit un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille afin d'annuler l'arrêté municipal réglementant la circulation sur la voie communale menant au site de la vague du Rabioux. Afin de représenter la commune, il convient de mandater Maître Christophe ARNAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Maître Christophe ARNAUD afin de représenter la commune.

9/. Achat de terrain implantation containers enterrés lieu-dit Saint Roch

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune doit acheter un terrain au lieu-dit Saint Roch à un particulier pour une superficie de 196 m² au prix de 2€ le m². soit 392 euros pour l'implantation des molocks.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'achat de terrain.

10/. Retrait de la délibération n°4 du 14.12.12

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du contrôle de légalité de la Préfecture demandant le retrait de la délibération n°4 du 14 décembre 2012 au motif que la commune n'a pas la compétence pour autoriser le passage de fourreaux celle-ci relevant du Syme 05.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de la présente délibération.

11/. Convention d'occupation « espaces jeunes » avec le SIVU Les Loulou's

Monsieur le Maire expose que le SIVU les Loulou's de Baratier va ouvrir à la place du local des personnes âgées aux gîtes communaux les Mathieux un « espace jeunes » destinés aux adolescents de 12 à 18 ans. Pour cela, il convient de signer la convention d'occupation des locaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la présente convention.

12/. Renouvellement du bail de la Poste

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de La Poste est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Après avoir examiné les termes du bail, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à le signer.

Rappel délibération n°1 : Plan de financement « espace jeunesse solidarité »

Monsieur le Maire expose le nouveau plan de financement permettant d'intégrer deux nouvelles subventions à savoir le Fond d'Initiative Local (F.I.L) pour le 2nd œuvre pour un montant de 48 380 euros ainsi que le Parc National des Ecrins pour le réseau de chaleur bois pour un montant de 64 900 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la présente délibération.

Questions diverses

- *Site internet Office du Tourisme/Mairie*

Une étude est lancée afin de choisir un prestataire informatique pour la réalisation du site internet commun entre l'Office du Tourisme et la Mairie.

- *Rencontre avec le Parc National des Ecrins*

Monsieur le Maire fait part de la rencontre qu'il a eue avec les responsables du Parc National des Ecrins pour définir le programme d'action 2013-2015.

- *Classement route communautaire*

Monsieur le Maire informe que la demande de classement en route communautaire sera étudiée au prochain Conseil Communautaire.

- *Matériels informatiques*

Une étude est en cours afin de prévoir le renouvellement de différents postes, la sauvegarde des données et la maintenance.

- *Changement de photocopieur*

Deux nouveaux photocopieurs ont été achetés : un pour l'école et un pour la mairie
L'ancien photocopieur de la mairie a été transféré à l'Office du Tourisme.

- *Etude sur les vieux bâtiments*

Un étudiant a fait une étude détaillée sur la chapelle de Saint Etienne

- *Echange de terrain*

Un particulier sollicite la commune pour échanger une parcelle communale située à Pré Gauthier pour en contre partie faciliter l'accès d'un bâtiment privé.

- *Piste forestière Chirousas*

Monsieur le Maire propose une visite de ce site au printemps.

- *Agence régionale de santé (ARS)*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vérification des canalisations devra avoir lieu avant le 31 mai 2013

- *Concours de lumières*

Le Comité des Fêtes invite les élus à la remise des prix le samedi 23 mars à 18h30.

- *F.N.A.C.A*

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la FNACA pour la délibération prise par la commune concernant le report de la date du 19 mars 1962.

- *O.N.F*

L'Office National des Forêts fait une proposition de prix pour la vente de bois sur trois parcelles « sous l'Alpet » n°14, 15, 16 d'un volume de 744 m³ dont 24% d'affouage et 75% de vente.

- *Gérance Camping*

Monsieur le Maire informe que des personnes recherchent un camping à prendre en gérance.

- *Camping municipal*

Monsieur le Maire informe que la délibération du 14/12/12 ne pourra être prise en compte qu'à condition que le prestataire fournisse les bilans comptables de 2009 à 2012.

- *SIVU du Couleau*

Monsieur le Maire fait part d'une prochaine rencontre avec le SIVU du Couleau.

- *Tribunal administratif*

Monsieur le Maire informe qu'un particulier qui avait assigné la commune a perdu.

L'ordre du jour étant clos ; la séance est levée à 21h30

**Le Maire,
J-Marie BARRAL**



